

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 FEVRIER 2014

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 43
- En exercice : 43

- Qui ont pris part aux délibérations : 40

Date de la convocation : 11 février 2014.

L'an deux mille quatorze et le 20 février 2014, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Grasse, salle plénière au Palais des Congrès, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LELEUX, Sénateur-Maire.

PRESENTS : Monsieur le Sénateur Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints :

MME BOURRET, M.REYNE, M.D'HALLUIN, MME AOUIZERATE, M. KRISANAZ, MME MASSON MARET, M.PENCHIENAT, MME NUTINI, M. BONELLI, MME DUVAL, M.BRUNETTI, MME JACQUEMIN, M.RAKOTOVAO, MME VIDAL, M.GRAGNOLI, MME DEPECKER, M.LAPORTE, MME CHABERT, M. MONPOIX, MME AUGIER PIQUET, MME RIHA, M.BICAIL, MME CHIRET, M. FACCHINETTI, MME FONTANA, M.AMRANE, MME.BRUN, M.EUZIÈRE, MME BETHEUIL-RAMIN, M.CATTAERT, M. BARGAIN, MME MONZEGLIO, M.ESTAMPE, MME LOUDOUX.

PART EN COURS DE SEANCE :

Monsieur FACCHINETTI (prend part aux délibérations N° 01 à 3 et donne procuration à Madame DUVAL à partir de la délibération N° 04).

Monsieur KRISANAZ (prend part aux délibérations N° 01 à 36 et donne procuration à Madame MASSON MARET à partir de la délibération N° 37).

ABSENTS EXCUSES :

Madame TUBIANA, Madame DELACROIX-FRANCOIS, Monsieur BOTTERO, Monsieur VINCIGUERRA, Madame FAGUER.

ABSENTS:

Madame BENZINA, Monsieur SIRIBIE, Madame RICHEZ.

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

/

PROCURATION :

- Madame TUBIANA à Madame CHIRET
- Monsieur KRISANAZ à Madame MASSON MARET
- Madame DELACROIX à Monsieur LELEUX
- Monsieur BOTTERO à Madame VIDAL
- Monsieur FACCHINETTI à Madame DUVAL
- Monsieur VICIGUERRA à Monsieur EUZIERE
- Madame FAGUER à Madame LOUDOUX

**2014 - 01 PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN
AVENANT DE SORTIE- ADOPTION**

Monsieur le SENATEUR-MAIRE

- **VALIDER** les dispositions de l'avenant de sortie à la convention de rénovation urbaine ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant de sortie à la convention de rénovation urbaine de notre Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte par : 31 voix pour, 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame BETHEUIL-RAMIN, Monsieur CATTART, Monsieur BARGAIN, Madame MONZEGLIO, Monsieur ESTAMPE, Mme LOUDOUX (2 voix).

**2014 - 02 PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDE
AVENANT DE SORTIE DE LA CONVENTION AVEC LA COPROPRIETE
12 – 14 RUE DE L'ORATOIRE**

Monsieur Marc FACCHINETTI

- **APPROUVER** la signature de l'avenant de sortie de la convention d'écrêtement avec la copropriété du 12-14 rue Oratoire.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Ville de Grasse, tous documents à intervenir dans le cadre de la présente affaire, et notamment l'avenant à la convention d'écrêtement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 03 PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDE
MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC LA COPROPRIETE 5 RUE TRACASTEL**

Monsieur Marc FACCHINETTI

- **APPROUVER** la signature d'un avenant à la convention d'écrêtement avec la copropriété du 5 rue Tracastel
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Ville de Grasse, tous documents à intervenir dans le cadre de la présente affaire, et notamment l'avenant à la convention d'écrêtement.
-

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 - 04 VERSEMENT DE COTISATIONS AUX ORGANISMES

Monsieur le SENATEUR-MAIRE

- **APPROUVER** des cotisations à divers organismes et associations pour l'année 2014.

Association des Maires des Alpes-Maritimes	9 536.02€
Association des Villes Marraines	2 087.40€
Fédération Européennes des Cités Napoléoniennes (FECP).....	1 800.00€
Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT).....	1 172.00€
Association Nationale Villes et Pays d'Art et d'Histoire, villes à secteurs sauvegardés et protégés	2 087.40€
Action Nationale des Elus pour la Route Napoléon	3 000.00€
Centre Ville en Mouvement	1 000.00€
Association Collectif Provenço	50.00€
Association Nationale des Elus en charge du Sport	430.00€
Association Départementales des Comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile des Alpes-Maritimes (ADCCFF 06)	1 644.50€
Réseau Français des Villes-Santé	439.00€
Association Sophia Antipolis	300.00€
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2014

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte par : 34 voix pour, 6 abstentions : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame BETHEUIL-RAMIN, Monsieur CATTART, Monsieur BARGAIN, Madame MONZEGLIO.

2014 - 05 PARTENARIAT COMPLEMENTAIRE AVEC LE SICTIAM

Monsieur le SENATEUR-MAIRE

- **VALIDER** l'extension de l'adhésion de la Ville de Grasse au Syndicat et ce sans coût financier supplémentaire.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions ou plans de services nécessaires pour définir les relations à venir entre la ville et le SICTIAM.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 – 06 CARTE ACHAT MISE EN PLACE

- **ACCEPTER** de mettre en place le dispositif de la carte achat conformément aux objectifs fixés ci-dessus,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à fixer pour chaque carte nominative des montants maximum adaptés aux achats considérés,
- **SOUSCRIRE** le service auprès de la BNPP, selon les modalités du contrat joint;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités et signer le contrat à intervenir.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 – 07 ART 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS PUBLICATION DES MARCHES PASSES EN 2013

Monsieur le SENATEUR-MAIRE

- **POUR INFORMATION**

**2014 - 08 TERRAIN CLAVARY VVF BELAMBRA
 PROTOCOLE D'ACCORD**

Monsieur le SENATEUR-MAIRE

- **APPROUVER** les conditions du protocole d'accord entre la Ville de GRASSE et la SNC GRASSE VACANCES
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Ville de Grasse, tous documents à intervenir dans le cadre de la présente affaire, et notamment le protocole d'accord mais aussi l'acte de résiliation du bail emphytéotique et les promesses de vente conclues avec la SNC GRASSE VACANCES ou toute société majoritairement contrôlée directement ou indirectement par le groupe Santoline-Belambra conformes au protocole.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte par : 31 voix pour, 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame BETHEUIL-RAMIN, Monsieur CATTART, Monsieur BARGAIN, Madame MONZEGLIO, Monsieur ESTAMPE, Mme LOUDOUX (2 voix).

**2014 – 09 TERRAIN TOMBAREL AVENUE PIERRE SEMARD
 CESSION A L'INSTITUT FENELON**

Monsieur le SENATEUR-MAIRE

- **CONSENTIR** une promesse de vente au profit de l'Institut FENELON de la parcelle cadastrée BL 257 pour une superficie de 8 948 m² et moyennant le prix d' 1 760 000 euros HT.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Ville de Grasse, tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire et notamment la promesse de vente et l'acte de cession.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 – 10 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
 VILLA MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
 PRECISION APPLICATION TARIFS MEDIATION**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à appliquer les tarifs des actions de médiation proposées au Musée d'Art et d'Histoire de Provence et à la Villa Musée Jean-Honoré Fragonard à compter du 01 septembre 2014.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 – 11 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
 CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSICALES
 CONVENTION**

Madame Dominique BOURRET

- **APPROUVER** la création des Classes à Horaires Aménagés Musicales.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Éducation Nationale annexée à cette délibération pour le fonctionnement des Classes à Horaires Aménagés Musicales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 – 12 BIBLIOTHEQUES – MEDIATHEQUE
 CONVENTION AVEC CATHERINE PONCIN – ARTISTE PLATICIEN**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec Mme CATHERINE PONCIN (convention annexée à la présente).

DIRE que les dépenses sont inscrites au budget 2014.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 – 13 BIBLIOTHEQUES – MEDIATHEQUE
MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DES BIBLIOTHEQUES – MEDIATHEQUE AFIN DE
PERMETTRE L'ENCAISSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS**

Madame Dominique BOURRET

- **APPROUVER** les nouveaux tarifs
- **VOTER** les tarifs suivants
 - le principe d'une participation financière de 5€ par personne et par atelier (les sessions d'ateliers peuvent aller de 6 à 20 ateliers par an selon les thèmes) de chaque personne inscrite aux ateliers à compter de la signature de la présente délibération.
 - Cette participation financière pourra être réglée par trimestre.
 - Les personnes qui souhaitent participer aux ateliers devront s'engager pour l'intégralité de la session.
 - Pour les personnes non imposées sur le revenu, il sera appliqué un tarif solidaire de 2,5 € aux mêmes conditions.
 - La participation sera gratuite pour les mineurs, les étudiants jusqu'à 25 ans, les chômeurs et les titulaires du RSA.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 – 14 BIBLIOTHEQUE – PATRIMONIALES
 CONVENTION AVEC LE SUDOC**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 – 15 BIBLIOTHEQUE – MEDIATHEQUES
DENOMINATION DE L’AUDITORIUM**

Madame Dominique BOURRET

- **APPROUVER** la dénomination suivante de l’auditorium de la bibliothèque patrimoniale : « Auditorium Marguerite Burnat Provins » ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 – 16 CINEMA STUDIO
TARIFICATION
AJOUT TARIF REDUIT POUR LES MOINS DE 14 ANS**

Madame Dominique BOURRET

- **ADOPTER** le droit d’entrée à 4,00 € pour les jeunes de moins de 14 ans et de l’ajouter aux tarifs des droits d’entrée du « Cinéma Studio » figurant dans l’annexe ci-jointe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents ou représentés adopte.

ANNEXE 1 : TARIFICATION DES DROITS D'ENTREE ET DE LOCATION DES SALLES
--

Droits d'entrée individuels

Tarif normal : 7 € T.T.C.

Tarif réduit : 4,00 € T.T.C. pour les personnes suivantes sur présentation d'un justificatif :

- jeunes de moins de 14 ans

Tarif réduit : 5,50 € T.T.C. pour les personnes suivantes sur présentation d'un justificatif :

- jeunes de moins de 18 ans, lycéens et étudiants,
- seniors (+ de 60 ans),
- chômeurs et Rmistes,
- groupe de 10 personnes et plus,
- le dimanche pour tous, à la séance de 11 h 00
- associations cinéphiles extérieures

Tarif réduit : 5,20 € T.T.C. pour les personnes suivantes sur présentation d'un justificatif :

- associations grassoises de cinéphiles
- comités d'entreprises : carnet de 10 places : 52 € T.T.C.

Tarif réduit : 3 € T.T.C.

- titulaires de la carte d'adhésion "Parfum de Grasse" 2013 jusqu'à Avril 2014
- groupes d'élèves accompagnés d'un enseignant (10 élèves et plus)
- groupes de l'Office Municipal des Retraités (10 personnes et plus)

Tarifs des opérations nationales :

- "École et Cinéma" : 2 € T.T.C.
- "Collège au Cinéma" : 2,50 € T.T.C.
- "Lycéens au Cinéma" : 2,50 € T.T.C.
- "La Fête du Cinéma" (fin juin-début juillet) : tarif normal la 1^{ère} séance puis 3,50 € T.T.C. chaque séance suivante
- "La Rentrée du Cinéma" (3 jours en septembre) : 3,50 € T.T.C.

Abonnements

- carnet 10 places : 52 € T.T.C. soit 5,20 € TTC la place
- Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Grasse, carnet 10 places : 30 € T.T.C. soit 3,00 € TTC la place

Gratuités :

- Dédommagements en cas d'annulation de séance
- Séances de projection des courts métrages dans le cadre du Festival «Les Toutes Premières Fois»
- Organisateurs officiels, comité de sélection des courts métrages et du jury du Festival « Les Toutes Premières Fois » sur présentation d'un justificatif, à toutes les séances du festival
- Bénéficiaires du dispositif Ville Vie Vacances, dans le cadre de l'opération Passeurs d'Images
- Cinq places mensuelles pour le public suivi par le C.C.A.S. de la Ville de Grasse (Culture du Cœur, bénéficiaires du Vestiaire municipal, etc)

Location des salles (par salle et par jour) :

- Comités d'entreprises : 700 € T.T.C.
- Associations grassoises de cinéphiles : 220 € T.T.C
- Associations culturelles grassoises : 220 € T.T.C.
- Associations culturelles non grassoises : 550 € T.T.C.

**2014 – 17 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
CONVENTION AVEC LE COMITE REGIONAL DU TOURISME**

Madame Dominique BOURRET

- **APPROUVER** la gratuité des visites programmées pour les détenteurs de la carte.
- **APPROUVER** le partenariat et les termes de la convention avec le Comité Régional du Tourisme.
- **DIRE** que ces dispositions rentreront en vigueur à compter de la signature de la convention.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le partenaire institutionnel, ainsi qu'à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget 2014

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 – 18 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
INVENTAIRE HISTORIQUE DES SAVONNERIES DE GRASSE**

Madame Dominique BOURRET

- **APPROUVER** le principe d'une collaboration avec l'ASPEAM pour la rédaction d'un inventaire des savonneries de Grasse.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le partenaire associatif, ainsi qu'à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget 2014.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 – 19 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
TARIFICATION DES PRESTATIONS**

Madame Dominique BOURRET

- **NOTIFIER** que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2014.
- **APPROUVER** la nouvelle grille tarifaire suivante :

Plein tarif :

- Visites programmées pour individuels : 4 euros par personne
- Visites sur réservation de groupes adultes : 80 euros par groupe
- Visites et/ou atelier pour scolaires ou centres de loisirs : 20 euros par classe

Tarifs réduits :

- Visites programmées pour individuels résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse : 1 euro par personne
 - Visites et/ou ateliers pour scolaires ou centres de loisirs localisés sur les communes de la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse : 10 euros par classe
- Sur présentation de justificatifs.

Gratuités :

- Gratuité accordée aux visiteurs détenteurs de la Côte d'Azur Card, demandeurs d'emploi, guides conférenciers et stagiaires, enfants de 0 à 16 ans dans le cadre de visites programmées pour individuels.
 - Gratuité accordée pour les visites protocolaires et les 6 visites annuelles de l'Office de Tourisme.
- Sur présentation de justificatifs.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 – 20 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
DEMANDE DE SUBVENTION –DRAC / PACA**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 15 000 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence Alpes Côte d'Azur.
- **DIRE** que les crédits correspondants à ces opérations sont inscrits au budget 2014.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 – 21 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE – INVENTAIRE DU PATRIMOINE
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DU CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter pour la publication de cet ouvrage, une subvention auprès du Conseil Régional Provence – Alpes Côte d'Azur d'un montant estimé à 14 000 €.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter pour la publication de cet ouvrage, une subvention auprès du Conseil Général des Alpes Maritimes d'un montant estimé à 2 000 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 – 22 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL
DES PREALPES**

Monsieur François REYNE

- **APPROUVER** la nouvelle version des statuts annexés à la présente délibération, du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, approuvés par délibération 13-D-011 en date du 17 décembre 2013.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 – 23 PROJET DE L'ECHANGEUR ROUQUIER
DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU DEPARTEMENT**

Monsieur François REYNE

- **APPROUVER** la délégation de maîtrise d'ouvrage au Département des Alpes-Maritimes sur les ouvrages de la Ville nécessaire à la réalisation de l'échangeur ROUQUIER conformément à la convention annexée,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Ville de Grasse, tous documents à intervenir dans le cadre de la présente affaire, et notamment la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**ACTION SANITAIRE ET SANTE
MAISON DE SANTE PLURI PROFESSIONNELLE
ET PLATEFORME DE SANTE GRASSE PAYS GRASSOIS
MODIFICATION DELIBERATION DU 26 SEPTEMBRE 2014**

Madame Danièle TUBIANA

- **APPROUVER** le nouveau budget prévisionnel d'investissement estimé désormais à 1 461 000 € HT dont 740 000 € HT au titre des travaux et 721000 € HT correspondant à la valeur du local mis à disposition du projet par la Ville de Grasse (estimation sur la base de l'évaluation des Domaines du 10/12/2009)
- **APPROUVER** le nouveau plan de financement prévisionnel détaillé ci dessous, conforme à celui présenté dans les demandes de subventions et prévoyant la participation des co financeurs et la part d'autofinancement de la Ville de Grasse :

Programme opérationnel FEDER	450 000 € sur la base HT
FNADT	90000 €
Conseil Régional PACA	200000 €
Ville de Grasse – autofinancement du maître d'ouvrage	721000 € HT – correspondant à la mise à disposition du bâti par la Ville de Grasse – estimation au 10 décembre 2009

- **AUTORISER** Monsieur le Maire de Grasse à inscrire la dépense d'investissement à hauteur de 740 000 € HT au budget de la Ville 2014
- **AUTORISER** Monsieur le Maire de Grasse à solliciter toute demande de subvention auprès des co-financeurs potentiels et signer toute convention afférente.
- **CONFIRMER** l'autorisation donnée à Monsieur le Sénateur Maire de Grasse à engager la Ville de Grasse à :
 - pré-financer l'opération dans le cas de l'obtention d'un concours communautaire
 - conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires
 - informer les services instructeurs des financeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés
 - à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée serait inférieure au montant sollicité
- **SOLLICITER:**
 - une aide de l'Europe au titre du programme opérationnel FEDER PACA
 - des demandes de subvention auprès du FNADT, du Conseil Régional PACA, du Conseil Général des Alpes Maritimes
 - toute autre demande de subvention auprès de co-financeurs potentiels
- **DEPOSER** une autorisation d'urbanisme

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte par : 31 voix pour, 9 abstentions : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame BETHEUIL-RAMIN, Monsieur CATTART, Monsieur BARGAIN, Madame MONZEGLIO, Monsieur ESTAMPE, Mme LOUDOUX (2 voix).

2014 – 28 **CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Rémi KRISANAZ

- **APPROUVER** le montant des subventions :

- Art et Education	100 000 €
- Centre Maternel et Infantile	22 580 €
- Centre Maternel et Infantile	11 000 €
- Harjès	110 000 €
- La Fermette de Plascassier	234 000 €
- Loisirs Education Art	431 618 €
- Loisirs Education Culture « Les Aspres » et« Magagnosc »	340 000 €
- Loisirs Education Culture	130 000 €
- Planète Sciences Méditerranée	44 000 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions,
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2014
Imputation : Service Jeunesse
- **AUTORISER** le versement des subventions aux partenaires sus indiqués selon l'échéancier inscrit dans les conventions à intervenir avec chaque association.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 – 29 **STADE DE LA PAOUTE
CONVENTION AVEC LA SOCIETE VIDEO PROFILE**

Monsieur Yves PENCHIENAT

- **ADOPTER** le projet d'expérimentation ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Ville de Grasse, tous documents à intervenir dans le cadre de la présente affaire, et notamment le contrat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 – 30 **SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU**

Madame Nicole NUTINI

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la demande de subvention à intervenir auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 31 CREATION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE ET MODIFICATION DES FACADES
DU LOCAL SIS 5 RUE PAUL GOBY
PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur Philippe BONELLI

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour la création et l'aménagement d'un local technique et pour la modification des façades du local sis 5 rue Paul Goby.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 32 ECHANGE DE PARCELLES
QUARTIER DE LA MARIGARDE**

Monsieur Philippe BONELLI

- **ADOPTER** le principe d'un échange de parcelles sans soulte entre la Ville de Grasse et l'indivision PICARDI à savoir : le terrain communal détaché de la parcelle CD n° 38 pour 672 m² et le terrain appartenant à Monsieur PICARDI détaché de la parcelle CD n° 239 pour une surface de 1 577 m² ainsi que l'acquisition par la Ville d'une servitude de 930 m² moyennant une soulte de 2 000 €.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Ville de Grasse, tous documents à intervenir dans le cadre de la présente affaire, et notamment les actes authentiques.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 33 SECTEUR SAINT-MARC
CESSION DE PARCELLES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

Monsieur Philippe BONELLI

- **ADOPTER** le principe de la cession au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Pays de GRASSE de parcelles situées lieudit « Les Bastides » cadastrées section DV n° 355-356-357-358-359 et 360 susvisées moyennant le prix de 490 000 € majoré des frais annexes.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Ville de Grasse, tous documents à intervenir dans le cadre de la présente affaire, notamment l'acte authentique avec la Communauté d'Agglomération du Pays de GRASSE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte par : 31 voix pour, 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame BETHEUIL-RAMIN, Monsieur CATTART, Monsieur BARGAIN, Madame MONZEGLIO, Monsieur ESTAMPE, Mme LOUDOUX (2 voix).

2014 - 34 PROLONGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC L'AFPJR

Monsieur Philippe BONELLI

- **ADOPTER** le principe de la cession au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Pays de GRASSE de parcelles situées lieudit « Les Bastides » cadastrées section DV n° 355-356-357-358-359 et 360 susvisées moyennant le prix de 490 000 € majoré des frais annexes.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Ville de Grasse, tous documents à intervenir dans le cadre de la présente affaire, notamment l'acte authentique avec la Communauté d'Agglomération du Pays de GRASSE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 35 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
ASSOCIATION RENCONTRES AFRICAINES
APPLICATION LOI OUDIN-SANTINI**

Madame Anne-Marie DUVAL

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranéen Corse un cofinancement des actions menées par ce projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 36 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE BUDGETAIRE 2014**

Monsieur Georges BRUNETTI

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Sénateur-Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Sénateur-Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote pour les subventions qui les concernent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 37 ANCIEN COUVEN DE LA VISITATION
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR MISE AUX NORMES ACTUELLES**

Monsieur Jean-François LAPORTE

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour l'ensemble de ces travaux.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer pour le compte de la ville tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 - 38 **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame Murièle CHABERT

- **APPROUVER** l'actualisation du tableau des effectifs.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2014 et suivants.
- **APPROUVER** le tableau des effectifs communaux annexé.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte par : 31 voix pour, 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame BETHEUIL-RAMIN, Monsieur CATTART, Monsieur BARGAIN, Madame MONZEGLIO, Monsieur ESTAMPE, Mme LOUDOUX (2 voix).

2014 - 39 **PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET L'ETAT POUR L'EMPLOI : RECOURS AUX CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)**

Madame Murièle CHABERT

- **VALIDER** la mise en œuvre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi au sein de la Ville de Grasse en fonction des besoins de la collectivité.
- **AUTORISER** le Maire à signer les demandes d'aide et contrats nécessaires à l'embauche de salariés dans le cadre du dispositif.
- **DIRE** que des crédits seront prévus en dépenses et recettes au budget 2014 et suivants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 - 40 **BUDGET PRINCIPAL DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

Monsieur Marc MONPOIX

- **ADOPTER** la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du Budget principal, par chapitre telle qu'elle vous est proposée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte par : 31 voix pour, 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame BETHEUIL-RAMIN, Monsieur CATTART, Monsieur BARGAIN, Madame MONZEGLIO, Monsieur ESTAMPE, Mme LOUDOUX (2 voix).

2014 - 41 **ANNULATION ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Monsieur Marc MONPOIX

- **APPROUVER** l'annulation de la subvention de 500 € à l'association AMMAC DE GRASSE.
- **APPROUVER** le principe du versement de la subvention de 500 € à l'Ordre National du Mérite.
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2014

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

Monsieur Marc MONPOIX

- **APPROUVER** l'actualisation de notre dispositif de taxe de séjour à compter du 01 avril 2014.

Catégories d'hébergement	Tarifs par personne et par nuitée
Hôtels de tourisme 4 étoiles de luxe, 4 et 5 étoiles, résidences de tourisme 4 et 5 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.90 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, village de vacances 4 et 5 étoiles, de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.50 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2, 3 étoiles, de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.30 €
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4, 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 43 EXPOROSE 2014
ADOPTION DES TARIFS**

Monsieur Bernard BOTTERO

- **ADOPTER** les tarifs suivants :

- Caution pour réservation espace pépiniériste et exposants « Garden » :	100€ TTC
- Gratuité d'occupation du domaine public pour les partenaires ayant collaboré étroitement à la manifestation	
- Garden, espace commercial de 3x3 :	320€ TTC
- Entrée tarif normal :	5€ TTC
- Entrée groupe (à partir de 10 personnes), enfants de moins de 12 ans, handicapés, chômeurs, retraités et étudiants :	3€ TTC
- Gratuité sur présentation d'un carton d'invitation de la Ville de Grasse.	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 - 44 ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur Jean-Pierre BICAIL

- **POUR INFORMATION**

2014 – 45 AVIS DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur Jean-Pierre LELEUX

- **DIRE** que l'aire d'accueil pérenne inscrite dans le P.L.U. de la Ville de Grasse et identifiée par le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage correspond bien à la volonté de la commune de respecter les objectifs fixés par celui-ci.
- **DIRE** que le site identifié par ce même schéma pour l'aire de grand passage est en inadéquation avec les critères retenus par l'Etat pour la désignation des terrains.
- **DONNER** un avis défavorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage en ce qu'il prévoit de mobiliser un terrain sur la commune de Grasse, dans le quartier St Marc, pour l'aire de grand passage, alors qu'il est démontré que ces espaces ne sont pas adaptés à l'accueil de rassemblements de 50 à 200 caravanes.
- **DEMANDER** à Monsieur Le Préfet la modification du projet de Schéma Départemental en conséquence.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.